

TAP(temps d'activités périscolaires) - MODE D'EMPLOI -

Les TAP sont des temps d'activités proposés dans le cadre de l'accueil du soir, de 16h30 à 17h30 soumis à inscription car les places y sont limitées

Ils se déclinent sur plusieurs séances (de vacances à vacances), l'inscription engage l'assiduité de votre enfant sur toutes les séances

→ Comment et quand puis-je inscrire mon enfant?

En vous connectant au site de la commune de SAINT GENIES, dans la rubrique « enfance-jeunesse », onglet « inscription au TAP » *ou* Directement auprès du service accueil de loisirs la semaine précédent les vacances

Attention!!! Ces soirs - là , pensez aussi à inscrire votre enfant à l'accueil le soir , via le portail parents service

Connexion à partir du	Pour la période du
8 octobre 2018	5 novembre au 21 décembre 2018
10 décembre 2018	7 janvier au 22 février 2019
11 février 2019	11 mars au 19 avril 2019
8 avril 2019	6 mai au 14 juin 2019

→ Participation à toutes les séances : les absences perturbent l'organisation du travail, éviter les annulations de dernière minute

→ Une seule inscription par période : le but n'est pas de surcharger les enfants

→ C'est à l'enfant de choisir son activité, prenez le temps d'en parler avec lui

L'inscription aux activités ne fait pas l'objet de supplément de paiement et vous engage à laisser votre enfant jusqu'à 17h30. Les ateliers peuvent avoir lieu sur le site de l'école ou en extérieur (gymnase, médiathèque...) et sont proposés par des animateurs ou des intervenants extérieurs.

Le planning des TAP sera renouvelé après chaque période de vacances

Pour toute question  05 62 89 00 07 ou 06 08 96 94 40